

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 36 (1898)  
**Heft:** 31

**Artikel:** Vaudois et Neuchâtelois : 1836-1898  
**Autor:** D.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-197019>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à  
**L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER**  
 PALUD, 24, LAUS/NE  
 Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,  
 St-Imier, Delémont, Biel, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,  
 Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :  
**BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE**  
 SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.  
 ETRANGER : Un an, fr. 7,20.  
 Les abonnements datent des 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> avril, 1<sup>er</sup> juillet et 1<sup>er</sup> octobre.  
 S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

**PRIX DES ANNONCES**  
 Canton: 45 cent. — Suisse: 20 cent.  
 Etranger: 25 cent. — Réclames: 50 cent.  
 la ligne ou son espace.  
*Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.*

**Vaudois et Neuchâtelois**  
 1836-1898.

En recevant la bannière des tireurs vaudois, M. le Conseiller national Jeanhenry a rappelé la réception faite aux Neuchâtelois, lors du tir fédéral de Lausanne, en 1836.

Il faut se souvenir ici qu'à cette époque le canton de Neuchâtel n'était pas encore indépendant. En 1815, le congrès de Vienne, tout en le laissant sous la domination prussienne, l'avait incorporé à la Suisse comme 21<sup>me</sup> canton. Dès cette époque, jusqu'en 1848, le roi de Prusse y exerça les pouvoirs exécutifs et judiciaires qu'il déléguait à un gouverneur. Il nommait 10 députés, les autres étant élus. Il présidait, par son gouverneur, le Corps législatif et le Conseil d'Etat.

Neuchâtel était ainsi attaché au royaume de Prusse, tout en faisant partie de la Confédération.

La révolution de 1848 vint enfin mettre un terme à cette situation politique ou ne peut plus anormale.

Cela dit, voici ce qu'écrivait le chroniqueur du *Nouvelliste Vaudois*, à propos de la réception chaleureuse faite aux Neuchâtelois au tir fédéral de 1836 :

Le 6 a été la journée des Neuchâtelois, journée unique, dans laquelle on a vu 800 citoyens d'élite venir protester à la face du ciel et de l'étendard fédéral de leur inébranlable attachement à la Confédération. Ce jour mémorable, dans lequel les citoyens suisses de tous les cantons et de toutes les opinions étaient encore plus émus que les patriotes de Neuchâtel, est un acte authentique de *nationalité suisse* donné à ce canton envers et contre tous.

Ce fut Charles-Louis Jeanrenaud-Besson, député au Corps législatif, celui-là même qui devint membre du gouvernement provisoire de 1848, qui présenta les bannières des carabiniers neuchâtelois de toutes les parties du canton. Son discours fit une grande impression.

C'est avec transport, dit-il, que les patriotes du Val-de-Travers et du vignoble viennent confondre leurs bannières amies avec celles de leurs frères de l'Helvétie, sous l'égide du glorieux étendard fédéral.

Aux émotions délicieuses qui ont inondé leurs âmes en accourant à cette fête nationale, aux battements précipités de leurs coeurs et aux larmes qui ont mouillé leurs paupières, lorsqu'ils ont aperçu ces rives enchantées, rendez-vous des enfants de la libre Hélvétie, ils ont senti mieux que jamais, ils ont reconnu avec un noble orgueil que le sang des vrais Suisses, le sang des héros de St-Jaques coule toujours sans mélange dans leurs veines.

Nous connaissons vos sentiments à notre égard, disait en terminant l'orateur, et nos coeurs conservent religieusement le souvenir des précieux témoignages d'affection et de sympathie que vous n'avez cessé de nous donner. Nous savons que nous pouvons compter sur vous.

Le président du tir fédéral, M. H. Druey, répondit par un discours vibrant de patriotism qui fit un bruit énorme :

La joie, le transport avec lesquels nous vous recevons sont inexprimables. Au bonheur de tendre une main fraternelle à des confédérés, à des amis, à des Suisses, se joint le sentiment indéfinissable,

l'émotion profonde de vous serrer dans nos bras, de vous presser contre notre cœur (M. Druey embrasse M. Jeanrenaud-Besson avec transport et aux applaudissements des innombrables assistants), vous qui avez souffert et souffrez encore pour la cause de la Confédération, vous qui êtes en butte à de nombreuses persécutions parce que vous n'avez pas voulu renier le nom Suisse ; vous qui êtes accusés de haute trahison pour avoir fait acte de fidélité et de dévouement à la patrie. Aussi nous éprouvons le besoin de le déclarer solennellement, de le proclamer en face de la Suisse assemblée : **Les patriotes neuchâtelois ont bien mérité de la Confédération suisse, notre commune patrie !** (Les applaudissements les plus bruyants éclatent de toutes parts) .... Il y a du mérite à être bon confédéré, à s'élever au-dessus de l'égoïsme d'un cantonalisme exclusif ; mais il y a bien plus de mérite à être un bon confédéré quand il y a du danger, comme chez vous.

Mais ne désespérez point, la Suisse ne vous abandonnera pas, la cause des patriotes neuchâtelois est celle de la Suisse entière.... Il faut bien l'ajouter et le dire hautement : *l'indépendance de la Suisse ne sera complète que lorsque toutes les parties du sol helvétique seront entièrement affranchies de toute domination étrangère !* (Acclamations les plus vives) ....

Et vous présentant cette coupe fraternelle de la bienvenue, nous renouvelons l'alliance indissoluble qui unit à jamais les Suisses. » (Bravos mille fois répétés.)

L'émotion de M. Druey pendant le discours de M. Jeanrenaud-Besson était visible, dit en note le *Nouvelliste Vaudois* ; il avait peine à la contenir pendant qu'il a parlé lui-même.

Ce discours n'eut pas le don de plaire au gouvernement neuchâtelois, qui écrivit au Conseil d'Etat de Vaud pour lui en demander satisfaction ; il signalait ce discours comme une provocation à la révolte, comme renfermant des paroles criminelles. Les passages qui l'ont le plus courroucé sont ceux où M. Druey déclare que les patriotes neuchâtelois, accusés de trahison pour avoir fait acte de dévouement à la patrie, ont bien mérité de la Confédération. Il ne demandait rien moins que la destitution de l'homme d'Etat vaudois en tous cas un blâme très sévère.

Dans le canton de Vaud on fit des gorges chaudes de l'irritation du gouvernement de Neuchâtel. Le Conseil d'Etat répondit que ce n'était pas comme conseiller d'Etat que M. Druey avait pris la parole, mais comme simple citoyen. Le gouvernement neuchâtelois comprit alors qu'il avait fait un pas de clerc et passa expérient. L'affaire n'eut pas d'autre suite.

Quelques détails encore sur ce tir fédéral, le premier qui se célébra dans la Suisse romande et qui eut lieu du 3 au 10 juillet 1836. Il y avait 7 bonnes cibles et 38 tournantes ; les recettes furent de 12,031 fr. et les dépenses de 6266 fr. ; les prix ascendèrent à 38,318 fr. dont 9955 fr. de dons d'honneur, parmi lesquels beaucoup furent offerts par les Neuchâtelois. Le premier prix consistait en une coupe de 500 fr. offerte par le gouvernement vaudois.

Les tireurs genevois, précédés de la musique de Genève (directeur M. Sabon), et les Tessinois

furent l'objet de réceptions tout spécialement chaleureuses. MM. Cougnard ainé et le colonel Luvini présentèrent leurs bannières et prononcèrent des discours aux banquets.

Ajoutons encore que le président du tir, M. Druey, ne fit pas moins de *dix-huit* discours pendant ces huit jours de fête, discours que l'on trouve *in extenso* dans les colonnes du *Nouvelliste Vaudois*. D.

**Routes maritimes.**

A propos de l'épouvantable catastrophe de la *Bourgogne*, le XIX<sup>e</sup> Siècle, sous la signature Charles Bos, publiait l'autre jour de très judicieuses et très intéressantes réflexions, dans lesquelles nous remarquons les suivantes :

« Est-il admissible que ces immenses paquebots, véritables villes flottantes, qui transportent des centaines de voyageurs de toutes les conditions, ne soient assujettis qu'aux règlements maritimes que doivent observer les simples bateaux qui ne transportent que des marchandises ? N'aurait-on pas dû, depuis longtemps, élicter un code international applicable à tous les vapeurs effectuant un service postal et un service de voyageurs ? Tant de désastres imprévus, même avant celui de la *Bourgogne*, avaient posé la question pourtant, avec une urgence absolue.

» J'ai inauguré la *Bourgogne* en 1886. A cette époque j'étais, au ministère des colonies, alors sous-secrétariat d'Etat, chargé des postes et télégraphes, des paquebots subventionnés. A voir ce superbe navire, long de 155 mètres, d'un tonnage inusité pour le temps, d'une vitesse supérieure à celle des bateaux des autres nations, personne n'eût pu prévoir qu'un faible voilier, l'abordant, lui ferait une voie d'eau tellement considérable, qu'il coulerait en moins de 40 minutes. Le contraire eût semblé plus plausible.

» Voilà bien la fatalité des choses. Un paquebot de 8,000 tonnes, filant habilement 18 noeuds, la *Bourgogne*, dont la Compagnie transatlantique était justement fière, a résisté à une foule de tempêtes, échappé à des icebergs, évité des cyclones et il suffit d'un petit bateau — quelque chose comme un canot de pêche contre une de nos mouches de la Seine — pour le faire sombrer à pic et causer la mort de 600 passagers.

» Ce n'est pas là un désastre isolé. D'autres, moins importants il est vrai, par le nombre des victimes, se produisent très fréquemment dans les parages de Terre-Neuve. Tantôt, ce sont deux paquebots qui s'abordent, et, alors, il y a deux naufrages, deux cargaisons humaines qui vont au fond de l'abîme marin ; tantôt, au contraire, un de ces Léviathans modernes, qui appartient ou au port de Hambourg, ou au port de Liverpool, marche droit à travers l'Atlantique, au milieu des brouillards de la côte américaine, sans modérer sa vitesse et coupe en deux un bateau pêcheur dont il n'essaye même pas de sauver l'équipage, et